

POLYNESIE FRANCAISE
 COMMUNE DE MAHINA
 ILE DE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
03 Décembre 2020

L'an deux mille vingt et le neuf, le Conseil Municipal convoqué légalement s'est réuni dans la Salle de conseil de la Mairie de Mahina en séance publique sous la présidence de Monsieur TEUIRA Damas, Maire de la Ville de Mahina.

DATE D’AFFICHAGE	NOM & PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
03 Décembre 2020	TEUIRA Damas	Maire	X		
	FRITCH Frédéric	1 ^{er} Adjoint		X	
	WONG Célestine	2 ^{ème} Adjoint	X		
	DEXTER Warren	3 ^{ème} Adjoint	X		
	KWONG Chantal	4 ^{ème} Adjoint	X		
	VERO Jacki	5 ^{ème} Adjoint	X		
	BIGORGNE Nathalie	6 ^{ème} Adjoint	X		
	QUINQUIS Bran	7 ^{ème} Adjoint	X		
	DEWEERDT Titaua	8 ^{ème} Adjoint	X		
	KAINUKU Matani	9 ^{ème} Adjoint		X	Poema ROCHETTE
	KACHLER Marcelline	Conseillère M	X		
	LUCAS Lucie	Conseiller M	X		
	PUNUA Lina	Conseillère M	X		
	GARNIER Chantal	Conseiller M	X		
	HEUEA Samuel	Conseiller M	X		
	CHAGNE Yvon	Conseiller M.	X		
	TAIMANA Georges	Conseiller M.	X		
	CHANGUY Sandy	Conseillère M	X		
	ROCHETTE Poema	Conseillère M	X		
MATITAI Joe	Conseiller M	X			
TAPUTUARAI Hervé	Conseillère M	X			
FRITCH Edgar	Conseillère M	X			
AH-MIN Rosina	Conseillère M	X			
MAONO Poaru	Conseiller M	X			
TAPUTUARAI Raina	Conseillère M	X			
TETUARO Gilbert	Conseiller M.	X			
TIATIA Sinia	Conseillère M	X			
MATEHAU Mereamene	Conseillère M		X		
HACHECHE Pascal	Conseiller M	X			
PENI Terahitarii	Conseiller M	X			
PUNU Arnold	Conseiller M	X			
TEKURIO Sabine	Conseillère M	X			
JAMET Patrice	Conseillère M		X		

DATE DE SEANCE
09 Décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	29
Procuration	01
Votants	30
Abstention	
Suffrage exprimé	30
POUR	30
CONTRE	00

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
11 DEC. 2020
 N°..... / IDV

Formant la majorité des membres en exercice
 Absents :
 Monsieur Bran QUINQUIS, 7^{ème} Adjoint au Maire a été élu Secrétaire.

- Vu la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;

Approuvant le projet « Programme d'accompagnement social et éducatif » et son plan de financement.

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des 1er & 2ème & 5ème parties du C.G.C.T. ;
- Vu le budget de la ville de Mahina
- Vu la décision du Comité de programmation du contrat de ville en date du 14 août 2020;
- Vu le dossier technique et financier ;
- Vu la note de présentation du projet ;

EN SA SEANCE DU 09 DECEMBRE 2020

ADOPTE

Article 1 : Le projet « Programme d'accompagnement social et éducatif » est validé.

Article 2 : Le plan de financement est adopté tel que défini comme suit :

	Montant	Taux%
Coût total	3 432 398 xpf	100%
Commune de Mahina	1 372 959 xpf	40%
Contrat de ville	2 059 439 xpf	60%

Article 3 : La présente dépense sera imputée au budget principal 2020 de la commune de Mahina.

Article 4 : Le Maire est autorisé à signer la convention de financement avec le Syndicat Mixte en charge du Contrat de ville, ainsi que les éventuels avenants.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire
Après envoi à la subdivision administrative
le 11 Décembre 2020
et affichage le 11/12/2020.
Le Maire,

Damas TEUIRA

Fait et délibéré le 09 Décembre 2020
Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Maire,

Damas TEUIRA



RAPPORT DE PRESENTATION RELATIF AU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Mesdames, Messieurs,

Chers membres du Conseil Municipal

TITRE	Programme d'accompagnement social et éducatif
Thématique CDV	La Cohésion sociale
Porteur du projet	Commune de Mahina
Référents du projet	ETAETA Xavier
Date de début et de fin	Du 28/01/2021 au 24/06/2021
Observations	<p>1. le projet a été prévu du 10/09/20 au 11/12/20, et a été reporté au mois de janvier 2021.</p> <p>2. une action du projet a été réalisée, la formation Bafa 3 qui s'est tenue du 28 juillet au 2 août 2020.</p> <p>3. suite au Covid 19, les actions du projet ont été reportées à janvier 2021.</p>

LE PROJET - CONSTAT

Le programme d'accompagnement social et éducatif est une continuité des actions menées sur les quartiers prioritaires de la commune. Les actions menées sur l'ensemble du territoire impliquent les enfants et leurs parents.

Juillet – Août 2019: Tiurai Arearea

Septembre-Décembre 2019: Projet éducatif et culturel et de Formation BAFA 1

Le projet d'accompagnement social et éducatif comporte **3 actions**:

Action 1: la Formation BAFA

-BAFA 1 du 16/12/19 au 23/12/19 – Ecole maternelle Fareroi

-BAFA 2 du 06/07/20 au 25/07/20 – Ecole maternelle et élémentaire Hiti-Mahana

-BAFA 3 du 28/07/20 au 02/08/20 – Ecole élémentaire Amatahiapo

Action 2: la Formation des Adultes du 28/01/2021 au 24/06/2021

Formation continue	-plusieurs modules, -acquisition des techniques d'animation, -rédaction des fiches techniques,
---------------------------	--

	-rédaction des fiches de suivi et des fiches de bilan,
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre le programme et son cadre d'intervention, - Connaître les besoins des enfants et savoir gérer un groupe, - Replacer l'animateur en tant qu'acteur éducatif, dans une logique perspective de réussite (et pas seulement scolaire), - Vivre des activités diverses et s'interroger sur leur sens et les capacités qu'elles développent, - Découvrir de nouvelles techniques d'animation, - Découvrir de nouvelles techniques d'approche du jeune, adapter son comportement, son attitude et son langage, - Sensibiliser sur les notions et règles de sécurité et de leurs responsabilités,
Période, Durée	-lundi, Mardi et Jeudi matin de 08h00 à 11h00, -date du 28/01/2021 au 24/06/2021
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - L'animateur comprend ce qu'est exactement le programme et sait se situer - Il connaît son rôle, ses missions - Il est capable d'animer plusieurs types d'activités <p>Il possède un bagage de connaissances plus important, de techniques d'animation plus nombreuses et variées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est capable de travailler en équipe et apprécie ce travail - Il possède une meilleure connaissance du public accueilli - Il est capable d'entretenir des relations de qualité avec les familles
Public	-Animateurs BAFA -Parents
Lieu	-Ecole élémentaire Amatahiapo - Mairie

Action 3: le Programme d'Actions de Proximité - P.A.P prévu du 28/01/21 au 24/06/21

Réalisation du projet dans le quartier Titine

Période et Durée	<ul style="list-style-type: none"> -date du 28/01/2021 au 24/06/2021 -horaire de 14h00 à 17h00 -Mercredi, Vendredi et Vendredi pédagogique soit 19 séances x 3 heures d'intervention = 57 heures
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Accueillir les enfants après l'école afin qu'ils ne restent pas sur la route - Proposer divers ateliers thématiques - Animer et redynamiser le quartier
Organisation des séances	<ul style="list-style-type: none"> -phase 1: Accueil de 14h00 à 14h30 -phase 2: Activités ludiques et éducatives de 14h30 à 16h30 -phase 3: Rangement de 16h30 à 16h40, retour au calme, goûter et bilan de 16h40 à 17h00
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Les enfants viennent régulièrement et leur présence est assidue - Les enfants participent volontiers aux activités proposées - Qualité des projets réalisés (prestations, travaux divers, photos)
Public	-50 enfants de 6 à 12 ans

Le Budget

Dépenses	Montant prévu	Montant réalisé à moindre coût	Recettes	Montant prévu	Montant réalisé
Frais du personnel -salaire de l'encadrement	1 548 823		Commune 40%	1 372 959	
Matériel -Fourniture administrative	558 000		CDV 60%	2 059 439	
Alimentation -Représentation; cocktail Bafa 3	45 000				
Services extérieurs -Frais de structures 220 000 xpf -Formation Bafa3 540 000 xpf -Prestation 520 575 xpf	1 280 575	180 000 Formation Bafa3 (360 000) (740 575)			
TOTAL	3 432 398		TOTAL	3 432 398	

Alimentation

- *le goûter le repas ne sont pas compris dans le budget du projet,
- *le goûter des enfants est pris en charge par la commune,
- *le repas des journées pédagogiques des enfants est pris en charge par la commune,

Indemnité

- *l'indemnité du personnel est pris en charge par la commune et le CDV

Transports

- *le transport est pris en charge par le partenaire du projet.

Le Maire

Damas TEUIRA

